

NOUVELLES
DES
SOCIÉTÉS NATIONALES DE LA CROIX-ROUGE,
DU CROISSANT-ROUGE ET DU LION
ET SOLEIL ROUGES

AUSTRALIE

ACTIVITÉ DE LA CROIX-ROUGE AUSTRALIENNE ¹

La Croix-Rouge australienne peut se féliciter d'être reconnue par son Gouvernement, non seulement comme un auxiliaire officiel des services médicaux des forces armées du Commonwealth, mais aussi en tant qu'institution bénévole autonome, entièrement libre de gérer ses propres affaires dans le cadre des stipulations de la Convention de Genève et en conformité avec les lois du pays.

Elle est en outre au bénéfice d'une Charte royale d'incorporation qui lui a été remise par le Gouvernement australien. C'est surtout à cette reconnaissance officielle que la Croix-Rouge australienne doit la liberté d'action dont elle jouit. Au cours de son existence, l'institution a constamment été approuvée, dans son activité, par le Gouvernement australien. On en trouve la confirmation dans le fait que ce dernier lui soumet souvent des propositions pour qu'elle accomplisse des tâches nouvelles, exécutées soit par elle seule, soit en collaboration avec les départements gouvernementaux.

Activité exercée par priorité. — Etant donné cette reconnaissance officielle et en vertu d'une décision du Conseil national de la Société, celle-ci devra avant tout mettre sur pied des services auxiliaires d'assistance aux malades et blessés des forces armées de la défense australienne, là où elles se trouvent engagées comme elles le sont actuellement en Corée, en Malaisie et à

¹ Rapport obligamment transmis au CICR, par la Croix-Rouge australienne, le 27 juin 1954 (*Traduction*).

Malte et dans les nombreux hôpitaux de camps en Australie. En second lieu, il incombe à la Société de maintenir un service d'assistance très actif en faveur d'ex-militaires et d'ex-prisonniers de guerre qu'il importe d'aider et aux besoins desquels le Gouvernement ne pourvoit pas entièrement. Au cours de deux guerres mondiales et de la campagne de Corée, l'Australie ayant envoyé, pour sa part, des milliers d'hommes au combat, ce service s'est révélé des plus utiles. Il fonctionne en vertu d'une obligation contractée envers le public australien qui demeure si généreux dans l'appui matériel et financier qu'il accorde à la Société.

Transfusion sanguine. — Cette heureuse collaboration entre la Croix-Rouge et le public est illustrée par le Service national de transfusion sanguine. Or, comme l'obligation de la Société, dans ce domaine, consiste à fournir gratuitement à tout Australien qui en a besoin la quantité requise de sang complet ou de sérum sanguin, prescrite par son médecin, la grande difficulté qu'elle rencontre dans l'accomplissement de cette tâche est due à l'immensité du pays et à la dispersion de la population. Malgré cela, le service fonctionne parfaitement grâce à l'application générale des méthodes de frigidification et au transport rapide du sang et de ses sous-produits par la route ou par la voie aérienne. Cette action médicale est financée conjointement par la Croix-Rouge et par le Gouvernement. Inaugurée par la Société, en 1929, qui établit une « banque du sang » dans un grand hôpital métropolitain, l'action se ramifie dans tout le pays et requiert, annuellement, la bonne volonté de plus de 130.000 donateurs.

Service de renseignements. — Ce Service dont l'activité accrue est due en majeure partie à la campagne de Corée, recueille et transmet des renseignements sur les militaires australiens, britanniques, américains et d'autres pays des Nations Unies, annoncés comme malades, blessés, manquants, prisonniers de guerre, décédés ou tués.

Par l'entremise des équipes de la Croix-Rouge australienne, qui complètent efficacement le service des médecins et des infirmières de l'armée, en Corée et au Japon, les malades et les

blessés sont aidés, encouragés et réconfortés par les messages familiaux qu'ils reçoivent. La première notification officielle d'un blessé est faite par l'Armée ; mais à la suite d'une enquête faite par un délégué de la Croix-Rouge, l'état exact du blessé est l'objet d'un rapport à la famille.

Le travail général du Bureau de recherches, dont l'Agence centrale du Comité international de la Croix-Rouge est le centre mondial, continue de s'accroître en raison des abondantes enquêtes qu'il doit faire sur les personnes déplacées qui ont, en grand nombre, élu domicile en Australie au cours des dernières années ; le sort de leur parenté dont ils sont sans nouvelles depuis la cessation de la deuxième guerre mondiale donne lieu à de nombreuses recherches.

Secours aux victimes de catastrophes. — La Croix-Rouge s'efforce de secourir les populations victimes de catastrophes et d'atténuer leurs souffrances tant en Australie qu'à l'étranger. Depuis 1939, le coût des actions de secours entreprises par la Société est évalué à plus de 2.000.000 £. Pendant la dernière année financière, dix pays ont été assistés, ce qui a nécessité une dépense de 20.000 livres. D'autre part, la Société a exécuté ses tâches traditionnelles par l'envoi de premiers secours aux victimes d'inondations et d'incendies de forêts.

Assistance générale. — Dans ce domaine, la Société dirige un grand nombre d'établissements hospitaliers pour convalescents et malades affectés de maladies nerveuses et pour des enfants atteints de paraplégie et de poliomyélite, des sanatoriums pour tuberculeux ainsi que des homes de vacances pour enfants.

Mentionnons, d'autre part, le transport de malades dans les hôpitaux publics ; les visites matinales quotidiennes faites par des assistantes de la Croix-Rouge pour administrer de l'insuline aux diabétiques, les visites à des malades hospitalisés dans des hôpitaux, des homes et des asiles d'aliénés.

La Société accorde de temps à autre des bourses d'études à des infirmières locales pour leur permettre de suivre des cours postsecondaires ; elle en accorde également aux médecins et aux infirmières de pays étrangers (voisins de l'Australie)

pour qu'ils aient l'occasion de se familiariser avec les méthodes en usage dans le pays.

Croix-Rouge de la jeunesse. — Les activités de la Croix-Rouge de la jeunesse sont à certains égards analogues à celles de la Société, mais on y insiste davantage sur les services personnels, auxquels on attache une grande importance, parce qu'ils rendent les jeunes capables de prendre utilement place au sein de la communauté. A titre d'essai, des échanges d'albums d'objets d'art scolaire et de partitions de musique populaire sont faits pour encourager l'amitié et favoriser la compréhension entre enfants de pays étrangers.

Le mot d'ordre des juniors « je sers » trouve son expression pratique dans de nombreuses « bonnes actions » ; un champ d'application plus vaste leur est ouvert par l'initiation aux premiers secours, le nursing à domicile, etc.

Conclusion. — La Société est administrée en conformité des principes généraux de la Croix-Rouge par un Conseil national avec délégation et responsabilité envers l'Etat et les Divisions territoriales (Comités régionaux), tous responsables de la création et du bon fonctionnement des sections qui sont au nombre de 2300. On compte environ 125.000 sociétaires.

Le budget annuel se monte à £ 1.200.000 et, tandis qu'un personnel permanent est essentiel pour une saine et efficiente administration, la majorité des collaborateurs de la Société est composée de volontaires.

La Croix-Rouge australienne s'est toujours efforcée de se conformer aux principes fondamentaux de la Croix-Rouge ; elle a donné son plein appui moral au Comité international de la Croix-Rouge et une aide financière proportionnée à ses ressources.

Les directeurs de la Société espèrent qu'aussi longtemps que la Croix-Rouge australienne suivra la voie indiquée par les fondateurs de l'institution, sous le signe de la miséricorde, elle sera capable de jouer avec succès le rôle humanitaire qui lui est imparti et que le Comité international de la Croix-Rouge inspire, à toutes les Sociétés sœurs, par son action.

ALFRED G. BROWN

Secrétaire général de la Croix-Rouge australienne

BULGARIE

RATIFICATION DES CONVENTIONS DE GENÈVE DU 12 AOÛT 1949

Voir ci-dessous, page 681.

INDONÉSIE

ACTION DE SECOURS¹

L'éruption du Mont Mérapi qui avait déjà manifesté son activité en février 1953 s'est produite le 18 janvier 1954 à 11 h. 45.

Dès qu'elle eut connaissance du danger que causait cette éruption, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge offrit son aide. La Direction de la Croix-Rouge indonésienne ayant répondu qu'elle avait besoin de matériel de premiers secours, un appel dans ce sens fut adressé à toutes les Sociétés nationales.

La Croix-Rouge australienne envoya immédiatement des médicaments et autres produits. La Ligue elle-même expédia 10 caisses de coton hydrophile canadien et le Siège central de la Croix-Rouge indonésienne fit parvenir aux diverses sections de la Croix-Rouge situées dans les régions voisines du Mérapi des pièces de vêtements pour une valeur de 1430 dollars.

Les victimes de l'éruption du 18 janvier se dénombrent comme suit : 68 tués, 52 blessés atteints de brûlures et admis dans les trois hôpitaux de Solo (14 de ces blessés étant morts par la suite, le nombre des décès s'élève à 82). De plus, 9400 personnes ont dû être évacuées. La région située autour du volcan fut divisée en deux zones : la *zone interdite* dont la population a dû être évacuée et la *zone dangereuse* dans laquelle 335.000 personnes ont dû se tenir prêtes à partir.

Les sections de la Croix-Rouge situées dans le voisinage du Mont Mérapi se sont occupées chacune d'un certain nombre de villages situés à proximité du volcan, procédant à l'évacuation

¹ Extrait d'un rapport obligeamment transmis par la Croix-Rouge indonésienne au CICR, en date du 13 juin 1954 (*Traduction*).

BULGARIE

RATIFICATION DES CONVENTIONS DE GENÈVE DU 12 AOÛT 1949

Voir ci-dessous, page 681.

INDONÉSIE

ACTION DE SECOURS¹

L'éruption du Mont Mérapi qui avait déjà manifesté son activité en février 1953 s'est produite le 18 janvier 1954 à 11 h. 45.

Dès qu'elle eut connaissance du danger que causait cette éruption, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge offrit son aide. La Direction de la Croix-Rouge indonésienne ayant répondu qu'elle avait besoin de matériel de premiers secours, un appel dans ce sens fut adressé à toutes les Sociétés nationales.

La Croix-Rouge australienne envoya immédiatement des médicaments et autres produits. La Ligue elle-même expédia 10 caisses de coton hydrophile canadien et le Siège central de la Croix-Rouge indonésienne fit parvenir aux diverses sections de la Croix-Rouge situées dans les régions voisines du Mérapi des pièces de vêtements pour une valeur de 1430 dollars.

Les victimes de l'éruption du 18 janvier se dénombrent comme suit : 68 tués, 52 blessés atteints de brûlures et admis dans les trois hôpitaux de Solo (14 de ces blessés étant morts par la suite, le nombre des décès s'élève à 82). De plus, 9400 personnes ont dû être évacuées. La région située autour du volcan fut divisée en deux zones : la *zone interdite* dont la population a dû être évacuée et la *zone dangereuse* dans laquelle 335.000 personnes ont dû se tenir prêtes à partir.

Les sections de la Croix-Rouge situées dans le voisinage du Mont Mérapi se sont occupées chacune d'un certain nombre de villages situés à proximité du volcan, procédant à l'évacuation

¹ Extrait d'un rapport obligeamment transmis par la Croix-Rouge indonésienne au CICR, en date du 13 juin 1954 (*Traduction*).

de la population, au transport des blessés, créant des postes de secours, des équipes mobiles, etc.

Le secrétaire général de la Croix-Rouge indonésienne recommanda, d'une part, d'instituer un système de cartes de distribution pour faciliter et régler équitablement, dans toute la mesure du possible, la répartition des secours et, d'autre part, de vacciner les réfugiés contre le typhus et la dysenterie.

A la suite d'une réunion des délégués des sections de la Croix-Rouge, un plan d'action de secours fut établi : 1) le siège central de la Croix-Rouge indonésienne fonctionnerait comme agent de coordination. Les diverses sections de la Croix-Rouge appartenant aux régions proches du Mérapi devraient être prêtes à agir rapidement et à apporter une aide partout où elle serait nécessaire. Entre temps, elles informeraient la Direction centrale de la Croix-Rouge sur leurs activités et la renseigneraient sur tous les changements qui pourraient se produire. 2) Conformément aux décisions prises d'accord avec le Gouverneur de Java, les sections se chargeraient de recevoir, de prendre soin et de distribuer les étoffes, vêtements et autres marchandises destinés aux personnes évacuées ; 3) la Croix-Rouge organiserait des postes de secours et prendrait la responsabilité de former le personnel nécessaire, mais il serait entendu qu'elle ne distribuerait pas de médicaments et ne s'occuperait pas de soigner les malades, ces tâches étant du ressort du Service public de l'Hygiène ; 4) comme il était à prévoir que les victimes souffriraient de brûlures, il convenait de faire des réserves de plasma sanguin. La section de Jogja fut invitée à se préparer aux opérations de transfusion sanguine sous la direction du prof. Sardjito, président de l'Université de Gadjah Mada, avec le concours du Recteur de l'Ecole de Médecine, pour les questions techniques.

Ce programme serait réalisé avec la collaboration des divers Services publics compétents : police, armée, Services d'hygiène et autres organisations.

Les autres sections se chargeraient d'organiser des collectes en argent, vêtements et médicaments qu'elles remettraient immédiatement soit à l'une des branches de la Croix-Rouge situées dans le voisinage du Mérapi, soit au Siège central.

Du 18 janvier au 31 mars 1954, le Siège central de la Croix-Rouge a reçu : 217.906,38 roupies, soit environ 18.158,77 dollars ; 17.395 pièces de vêtements et des produits médicaux pour une valeur d'environ 27.750 dollars.

ITALIE

RÉUNION INTERNATIONALE DE JEUNES MUTILÉS

Le 12 août, M. Paul Ruegger, président du Comité international de la Croix-Rouge, sur invitation du professeur Giorgio La Pira, syndic de Florence, a pris part à la réception et à la réunion, dans cette ville, d'un groupe de 76 jeunes mutilés des dernières hostilités, venus d'Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, France, Grande-Bretagne et Grèce pour se réunir avec de petits mutilés d'Italie. Cette deuxième réunion internationale de jeunes mutilés a eu lieu à Rome et à Florence sur l'initiative de Don Gnocchi et avec l'appui des autorités italiennes.

Le président du CICR a eu d'autre part des entretiens avec le professeur Longhena, président général de la Croix-Rouge italienne.

ASSISTANCE JURIDIQUE

L'AGIUS (assistance juridique aux étrangers) qui depuis bientôt dix ans joue, comme on le sait, un rôle important en Italie, dispensant l'assistance juridique aux étrangers, dénués de ressources et de protection naturelle, continue de s'acquitter de son œuvre humanitaire sous les auspices de la Croix-Rouge italienne, en plein accord avec le Gouvernement italien et le représentant en Italie du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

On lira, ci-dessous, un extrait du procès-verbal de la dernière réunion du Comité directeur de l'AGIUS. (N.d.l.R.).

Du 18 janvier au 31 mars 1954, le Siège central de la Croix-Rouge a reçu : 217.906,38 roupies, soit environ 18.158,77 dollars ; 17.395 pièces de vêtements et des produits médicaux pour une valeur d'environ 27.750 dollars.

ITALIE

RÉUNION INTERNATIONALE DE JEUNES MUTILÉS

Le 12 août, M. Paul Ruegger, président du Comité international de la Croix-Rouge, sur invitation du professeur Giorgio La Pira, syndic de Florence, a pris part à la réception et à la réunion, dans cette ville, d'un groupe de 76 jeunes mutilés des dernières hostilités, venus d'Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, France, Grande-Bretagne et Grèce pour se réunir avec de petits mutilés d'Italie. Cette deuxième réunion internationale de jeunes mutilés a eu lieu à Rome et à Florence sur l'initiative de Don Gnocchi et avec l'appui des autorités italiennes.

Le président du CICR a eu d'autre part des entretiens avec le professeur Longhena, président général de la Croix-Rouge italienne.

ASSISTANCE JURIDIQUE

L'AGIUS (assistance juridique aux étrangers) qui depuis bientôt dix ans joue, comme on le sait, un rôle important en Italie, dispensant l'assistance juridique aux étrangers, dénués de ressources et de protection naturelle, continue de s'acquitter de son œuvre humanitaire sous les auspices de la Croix-Rouge italienne, en plein accord avec le Gouvernement italien et le représentant en Italie du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

On lira, ci-dessous, un extrait du procès-verbal de la dernière réunion du Comité directeur de l'AGIUS. (N.d.l.R.).

Le 5 janvier 1954, le Comité directeur de la section autonome de la Croix-Rouge italienne pour l'assistance juridique aux étrangers — AGIUS — s'est réuni à 16 heures, au siège de la Croix-Rouge, 12, Via Toscana, à Rome.

Ont pris part à la discussion :

S. Exc. M. Maxime Pilotti, *président de l'AGIUS*; D^r Humbert Vaccari, *vice-président*; MM. Professeur Thomas Perassi, Professeur Robert Ago, M^e Roberto Rossetti, M^e Carlo d'Amelio, *membres du Comité directeur*; D^r Vittorio Minnucci, *représentant le Directeur général de la Croix-Rouge*; M^e Enrico Lapenna, *représentant le Haut Commissariat pour les réfugiés*.

Excusés: MM. Vittorino Veronese, Raffaele Aghababian, Filippo Spada, Henri Coursier, Marco Panvivi Rosati, M^{me} Marcella Patella.

Le vice-président donne connaissance d'un télégramme du Comité international de la Croix-Rouge, excusant l'absence de son représentant.

Il fait ensuite un résumé de l'activité de l'AGIUS pendant l'année 1953 : 820 consultations juridiques ; 1270 lettres, reçues et envoyées ; contacts fréquents entre le Service social international et le Haut Commissariat pour les réfugiés ; examen de documents en serbo-croate, slovène, bulgare, traductions en anglais et en allemand ; établissement de titres de voyages 10.100 bis du CICR, ces derniers moins nombreux que l'année précédente, par suite de l'attribution en cours d'exercice du nouveau titre prévu par la Convention de juillet 1951 relative au statut des réfugiés.

Les dépenses de l'année s'élevèrent à 2.534.082 liras ; inférieures à celles de l'année 1952, par suite de la diminution des frais de loyer, lumière et chauffage. Les dons se montèrent à 55.225 liras. En outre, il sera possible d'encaisser 90.000 liras, somme qui, à la suite de l'arrangement d'un différend judiciaire, fut attribuée à la Croix-Rouge sur la requête de l'avocat conseil Luigi Arnaboldi.

Les recettes de la vente des timbres de l'AGIUS ont beaucoup augmenté, et le vice-président propose de remercier l'Automobile Club italien pour son intérêt efficace en faveur de l'Association.

Le président du Conseil des ministres ayant destiné le palais situé au Viale Lubin à d'autres bureaux, aux termes de communications reçues du bureau du ministère des Affaires étrangères qui s'occupe de la gestion des immeubles, l'AGIUS devrait occuper, en février prochain, des locaux du Palazzo Vidoni, Corso Victor Emmanuel, où seraient transférés également le Haut Commissariat pour les réfugiés et le Service social international ; ceci à la suite de démarches faites par le Haut Commissariat, qui a insisté pour que les trois associations continuent à être domiciliées ensemble, de manière à garder le contact direct entre elles, pour le meilleur développement de leurs activités respectives.

Et à ce propos M^e Lapenna exprime les remerciements du Haut Commissariat, pour l'aide fournie par l'AGIUS.

Au sujet de la propagande, le vice-président rappelle que, conformément aux décisions du 18 juillet 1953, il a été publié une feuille d'information sur l'œuvre de l'AGIUS, faisant suite à celles diffusées en 1946 et en 1950, et au rapport distribué en mai 1952. Un bulletin, qui sera un numéro unique, est en préparation ; il rendra compte des cas spéciaux traités par l'AGIUS, des solutions obtenues, des notes sur la législation italienne et étrangère, des textes des circulaires, des règlements, des points de droit utiles pour les intéressés.

Le professeur Ago est d'avis que le « bulletin » doit avoir un caractère d'informations pratiques (dont puissent se servir les étrangers), plutôt que d'une publication d'études juridiques. L'avocat d'Amelio est d'avis que certains cas peuvent être l'objet d'analyses et de commentaires. Le vice-président observe qu'il semble opportun de faire figurer dans le « bulletin » les conclusions d'études entreprises. Le président se déclare d'accord. La proposition de communiquer aux membres du comité des textes présentant un intérêt particulier, pour permettre toutes observations et commentaires utiles, est acceptée.

Le vice-président observe que l'on a cherché encore à être éclairés sur les projets de création d'organes similaires à l'AGIUS en d'autres pays, et surtout au Canada, en Argentine et en Uruguay, mais que jusqu'à présent on n'a pas reçu de renseignements à ce sujet. En Allemagne, cette initiative n'a pas eu de

suite, parce que, vu les conditions locales, les secours matériels y ont la prééminence sur tout autre besoin. Au Brésil, en Autriche et en Grèce, des organismes pour l'assistance aux étrangers fonctionnent déjà ; ils déploient leur activité selon les conditions particulières à chaque pays.

On rappelle que le problème de l'assistance aux étrangers a été examiné lors du Congrès des Associations privées ayant pour tâche l'aide aux étrangers, qui a eu lieu à Genève en août 1953 ; à cette occasion encore l'AGIUS a été l'objet de manifestations flatteuses.

Les personnes présentes reconnaissent que l'institution remplit une fonction qui doit être maintenue. A ce propos, l'avocat Lapenna et M. Minuncci rappellent tous deux les témoignages d'appréciation que l'œuvre a reçus de la part du Haut Commissariat et les manifestations significatives qui ont eu lieu lors des Congrès.

PAKISTAN

RAPPORT ANNUEL 1953 (Extraits)

Du sixième rapport annuel de la Croix-Rouge du Pakistan ¹ nous détachons les indications suivantes :

SECOURS

La Croix-Rouge a continué de vouer tous ses efforts au soulagement des détresses résultant soit de la maladie soit de calamités naturelles, telles que tornades, inondations ou tremblements de terre. Secours aux réfugiés malades, soins fournis dans les centres maternels ou de protection de l'enfance aux femmes et aux enfants dans la détresse, médicaments distribués

¹ Pakistan Red Cross Society, St John Ambulance Association (Pakistan) and St John Ambulance Brigade (Pakistan). *Sixth Annual Report 1953*, National Headquarters, Karachi. In-8, p. 99.

suite, parce que, vu les conditions locales, les secours matériels y ont la prééminence sur tout autre besoin. Au Brésil, en Autriche et en Grèce, des organismes pour l'assistance aux étrangers fonctionnent déjà ; ils déploient leur activité selon les conditions particulières à chaque pays.

On rappelle que le problème de l'assistance aux étrangers a été examiné lors du Congrès des Associations privées ayant pour tâche l'aide aux étrangers, qui a eu lieu à Genève en août 1953 ; à cette occasion encore l'AGIUS a été l'objet de manifestations flatteuses.

Les personnes présentes reconnaissent que l'institution remplit une fonction qui doit être maintenue. A ce propos, l'avocat Lapenna et M. Minuncci rappellent tous deux les témoignages d'appréciation que l'œuvre a reçus de la part du Haut Commissariat et les manifestations significatives qui ont eu lieu lors des Congrès.

PAKISTAN

RAPPORT ANNUEL 1953 (Extraits)

Du sixième rapport annuel de la Croix-Rouge du Pakistan ¹ nous détachons les indications suivantes :

SECOURS

La Croix-Rouge a continué de vouer tous ses efforts au soulagement des détresses résultant soit de la maladie soit de calamités naturelles, telles que tornades, inondations ou tremblements de terre. Secours aux réfugiés malades, soins fournis dans les centres maternels ou de protection de l'enfance aux femmes et aux enfants dans la détresse, médicaments distribués

¹ Pakistan Red Cross Society, St John Ambulance Association (Pakistan) and St John Ambulance Brigade (Pakistan). *Sixth Annual Report 1953*, National Headquarters, Karachi. In-8, p. 99.

aux tuberculeux, tous ces services furent donnés gratuitement comme par le passé, par la Direction de la Croix-Rouge et ses diverses branches.

Tornades et inondations. — Presque chaque année, la région Est du Pakistan subit de graves inondations et de terribles tornades qui détruisent moissons et propriétés, causant des pertes considérables. En mars 1953, un violent cyclone s'est abattu sur la région de Chuadangam dans le district de Kushtia, provoquant de vastes destructions dans 16 villages. Selon les rapports, plus de 500 familles furent ainsi privées de leur toit ; 25 personnes ont probablement perdu la vie et une centaine ont été gravement blessées ; des centaines de baraquements furent détruits et l'on déplora la perte d'un nombreux bétail. La branche de la Croix-Rouge de l'Est du Pakistan organisa rapidement les premiers secours dans les régions d'Alamdanga et de Gangui. Elle distribua des vêtements, des médicaments et du lait en poudre aux victimes du désastre.

A quelques jours de distance, les inondations provoquées par la rivière Surma, créèrent de nouveaux désastres et désolèrent la population de Sunamgany, dans le district de Sylhet. Les régions les plus atteintes furent celles des rizières du Halir et du Hawor Guruduba. Près de 25.000 arpents furent noyés.

Une violente tornade s'abattit de nouveau en mai sur diverses régions de l'Est du Bengale, entraînant la mort d'une dizaine de personnes, arrachant des centaines d'arbres et de maisonnettes dans le village de Sripur.

Au début de juin, des pluies torrentielles provoquèrent le débordement des rivières Gumti, Chitafeni et Muhuri. Les villages de Chauddagram, Burichang, Parsuram, Feni, Tipperah et Noakhali, situés dans la région Est du Bengale, subirent de graves dommages. Deux mois plus tard, des brèches faites dans les digues des bords du Gumti entraînèrent également de sérieuses inondations dans le Comilla. La rupture des digues de Durgapur (Etat de Tripura, Inde) provoqua un énorme afflux d'eau dans le district de Tipperah (à l'est du Bengale) qui détruisit les rizières de l'Amman, d'Amratali, de Pastoli et de nombreux villages du District de Burichang. Le désastre fut tel que les habitants durent se réfugier sur des plateformes surélevées

(machan) où ils demeurèrent complètement isolés. En une seule année, c'était la troisième fois que les inondations ravageaient la région du Bengale de l'Est, apportant le malheur et la misère à ses habitants.

Ces inondations provoquèrent une épidémie de choléra qui préleva un lourd tribut de vies humaines dans les districts de Feni, Tipperah, Sharishadi, Sirajgani et Mankerkgang. La région Tangil, la ville de Gaibanda et ses environs furent sérieusement touchées.

Pour porter rapidement secours aux victimes de ces diverses calamités, la Direction de la Croix-Rouge prit des dispositions d'urgence. Elle envoya aussitôt à la Section de Dacca (Bengale de l'Est) 1000 grammes de streptomycine, 10.000 tablettes de P.A.S. et 20.000 tablettes de sulphaguanidine, par voie aérienne. Un second envoi comprenant 548 caisses fut expédié par mer ; il contenait des denrées qui devaient être distribuées gratuitement aux victimes de ces calamités, entre autres 14.700 livres de lait en poudre, 25.000 tablettes de paludrine, 5000 bandages, des brosses à dents, des vêtements de tous genres, des layettes, des couvertures, des tissus, du matériel sanitaire : masques, gants de caoutchouc, éprouvettes, etc. ainsi que de la poudre insecticide. Ces dons représentent approximativement une valeur de 75.000 roupies.

Pluies torrentielles à Karachi. — Pendant la première semaine d'août, en 1953, le territoire fédéral de Karachi subit lui aussi des pluies diluviennes. Plusieurs quartiers de la cité furent envahis par l'eau, à hauteur d'homme. Des baraquements nombreux, des maisons « Kutcha » situées dans les régions de Quaidabad, Lalukhet Golimar, Nazimabad et RetLines, furent entièrement détruits. L'envahissement des eaux fut si brutal que les réfugiés habitant ces localités durent s'enfuir sans pouvoir rien emporter.

Tenant compte des expériences acquises précédemment, la Direction de la Croix-Rouge avait pris toutes les dispositions utiles pour apporter à ces colonies de réfugiés ainsi qu'aux régions basses de cette ville, les secours médicaux d'urgence dont ils avaient besoin. Sans perdre un instant et immédiatement

après les pluies d'août, elle envoya sur place deux dispensaires ambulants complètement équipés, qui purent rapidement faire leurs preuves sur le terrain de la catastrophe et qui furent les premières à apporter un secours médical aux victimes.

En dehors de cette rapide assistance médicale aux malades et aux malheureux si brusquement déracinés par ces pluies torrentielles, la Direction de la Croix-Rouge fit, sous le contrôle de M. Safdar Ali Khan, secrétaire général, de larges distributions de savon et de lait en poudre dans les régions les plus atteintes. Cette action de secours constitua une aide précieuse pour les réfugiés, ruinés et malades. Les équipes de volontaires de la Croix-Rouge de Karachi apportèrent un concours des plus utiles en distribuant du lait aux victimes pendant tout le temps que durèrent les pluies.

THAÏLANDE

ACTIVITÉ EN 1953¹

A l'occasion du soixante et unième anniversaire de la Croix-Rouge thaïlandaise, en avril 1954², et de la « Journée annuelle de la Croix-Rouge », la revue Standard, de Bangkok, a, une fois de plus, généreusement consacré un numéro spécial à l'œuvre de la Société thaïlandaise dont elle défend la cause avec une fermeté et une persévérance dignes d'éloges.

Du compte rendu des activités traditionnelles de la Société, nous extrayons les renseignements suivants :

Section des secours. — 213.020 malades ont été soignés dans les hôpitaux de Chulalongkorn et de Somdech, à Sriraja ainsi que dans neuf autres centres médicaux, presque toujours gratuitement. Cette action représente une dépense d'environ 6.905.763 Tcs.

¹ Extrait du numéro spécial de la revue *Standard*, Bangkok, 1954.

² Cf. *Revue internationale*, avril 1953, p. 348. « Soixantième anniversaire de la Croix-Rouge thaïlandaise ».

après les pluies d'août, elle envoya sur place deux dispensaires ambulants complètement équipés, qui purent rapidement faire leurs preuves sur le terrain de la catastrophe et qui furent les premières à apporter un secours médical aux victimes.

En dehors de cette rapide assistance médicale aux malades et aux malheureux si brusquement déracinés par ces pluies torrentielles, la Direction de la Croix-Rouge fit, sous le contrôle de M. Safdar Ali Khan, secrétaire général, de larges distributions de savon et de lait en poudre dans les régions les plus atteintes. Cette action de secours constitua une aide précieuse pour les réfugiés, ruinés et malades. Les équipes de volontaires de la Croix-Rouge de Karachi apportèrent un concours des plus utiles en distribuant du lait aux victimes pendant tout le temps que durèrent les pluies.

THAÏLANDE

ACTIVITÉ EN 1953¹

A l'occasion du soixante et unième anniversaire de la Croix-Rouge thaïlandaise, en avril 1954², et de la « Journée annuelle de la Croix-Rouge », la revue Standard, de Bangkok, a, une fois de plus, généreusement consacré un numéro spécial à l'œuvre de la Société thaïlandaise dont elle défend la cause avec une fermeté et une persévérance dignes d'éloges.

Du compte rendu des activités traditionnelles de la Société, nous extrayons les renseignements suivants :

Section des secours. — 213.020 malades ont été soignés dans les hôpitaux de Chulalongkorn et de Somdech, à Sriraja ainsi que dans neuf autres centres médicaux, presque toujours gratuitement. Cette action représente une dépense d'environ 6.905.763 Tcs.

¹ Extrait du numéro spécial de la revue *Standard*, Bangkok, 1954.

² Cf. *Revue internationale*, avril 1953, p. 348. « Soixantième anniversaire de la Croix-Rouge thaïlandaise ».

La Croix-Rouge siamoise a établi des postes de premiers secours dans les régions rurales, lors de fêtes comme la fête nationale ou les foires annuelles ; ces postes se sont occupés de 2050 personnes en 1953. Lors des trois grands incendies qui se produisirent à Bangkok, les unités mobiles apportèrent une aide précieuse. Elles distribuèrent de même des vêtements, des vivres et des médicaments aux victimes d'incendies qui se produisirent dans trois différentes provinces et à celles d'inondations dans deux autres provinces, secourant ainsi 6696 personnes.

Après avoir terminé leur mission, vingt membres du corps sanitaire de la Croix-Rouge, engagés dans les services médicaux des Nations Unies en Corée et au Japon, sont rentrés au pays.

Infirmières. — 69 nouvelles élèves ont fréquenté, l'année dernière, l'Ecole d'infirmières ; 59 d'entre elles ont obtenu leur diplôme.

Comme par le passé, la Croix-Rouge a collaboré avec la Faculté de médecine de l'Université de Bangkok en ce qui concerne la formation des médecins.

Division scientifique. — Un nouveau service chargé d'assurer la production du vaccin B.C.G. et un service de transfusion sanguine furent inaugurés l'année dernière, ce qui permit de fournir vaccin et sérum à divers pays voisins. La Croix-Rouge put ainsi répondre à l'appel du gouvernement de Burma en lui fournissant 140.000 cc de vaccin et à celui de la Fédération malaise en lui faisant parvenir 6.000 cc de sérum contre les morsures de serpents.

La pénurie de lapins sur le marché a provoqué une baisse sensible de la production de sérum contre la rage ; on s'efforce actuellement de remédier à cet état de choses.

Croix-Rouge de la jeunesse. — Lors du 60^e anniversaire de la Croix-Rouge thaïlandaise, chacune des sections de la Croix-Rouge de la jeunesse fut invitée à déléguer deux de ses membres aux cérémonies qui se déroulèrent à cette occasion. Des représentations, des concours de musique et de gymnastique, l'exposition d'albums et de travaux à l'aiguille avec distribution de prix, furent organisés.

Afin de développer l'esprit de camaraderie entre les jeunes, la Croix-Rouge organise des réunions mensuelles et publie un journal destiné aux écoliers. Comme par le passé, elle entretient avec la jeunesse d'autres pays de bonnes relations et procède à l'échange d'albums et de revues. Deux juniors ont accepté une invitation de la Croix-Rouge de la jeunesse d'Australie et se sont rendus dans ce pays.

Section des volontaires. — Les membres des équipes de volontaires ont aidé à accueillir et à visiter les malades et les soldats blessés, revenus de Corée. En outre, cette section a fourni 130 lits supplémentaires à l'hôpital de Chulalongkorn.

Durant l'année 1953, la Croix-Rouge thaïlandaise est devenue propriétaire de quatre nouveaux bâtiments : 1) celui de Mahidol Vongsanusorn, gracieusement offert par S. M. le roi et destiné à la préparation du vaccin B.C.G. ; 2) le Samaggi Bayabal, réservé aux novices et aux moines malades ; 3) le Bhanurangsi, transformé en club pour les infirmières ; 4) le bâtiment du Rangsitanusorn, utilisé comme centre de transfusion.

La Croix-Rouge thaïlandaise a pu équilibrer son budget pour l'année 1953 ; en revanche, celui de l'an prochain pose encore de sérieux problèmes. Selon les estimations, les dépenses dépasseraient les recettes de 5 millions de baht (le baht vaut à peu près un demi-dollar). C'est pourquoi la Croix-Rouge thaïlandaise demande instamment au public de se montrer aussi généreux que possible en soutenant son œuvre de tous ses efforts.